

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 août 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CONTESTATION DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES PAR
DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, étant donné le nombre encourageant et toujours croissant de députés libéraux de l'arrière-plan qui critiquent ou contestent ouvertement les politiques gouvernementales et suivent maintenant l'exemple des ministres qui se sont opposés publiquement au gouvernement dans une lettre, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que les députés libéraux, y compris le cabinet, ne se laissent pas intimider par le premier ministre, mais qu'ils continuent à contester et à critiquer des programmes qui détruisent la trame économique et morale de notre pays et, en outre, que nous félicitions ces braves députés en donnant maintenant notre consentement unanime à cette motion.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ARRÊT DES POURSUITES RELATIVES À L'UTILISATION—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le 14 mai dernier, le parti progressiste conservateur fédéral a proposé en partie la motion suivante qu'ont rejetée les porte-parole libéraux et néo-démocrates, à savoir «que le gouvernement décrète immédiatement un moratoire sur toutes les poursuites judiciaires ayant trait au système métrique et que l'on prenne des mesures pour mettre fin à l'imposition de ce système au Canada».

Combien nous sommes heureux aujourd'hui de constater qu'un juriste du ministère de la Consommation et des Corporations, M. R. G. Thompson, prétend que les mesures impériales sont aussi légales que les mesures métriques et qu'il n'est pas illégal de les employer. Je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement reconnaisse la valeur de cette décision et prie le ministère de la Consommation et des Corporations de ne plus poursuivre personne qui ait utilisé les mesures impériales comme il l'a fait en abandonnant les poursuites qu'il avait intentées contre M. Zoritz Kasparian, un marchand de tapis de Calgary qui continue à annoncer légalement ses tapis à tant la verge carrée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, tout comme de nombreux experts qui ont prédit que la crise économique allait encore s'aggraver par suite de l'incurie du gouvernement, les dirigeants de la Banque canadienne impériale de commerce ont prédit hier que le chômage allait atteindre le niveau sans précédent de 12 p. 100 de la population active et que l'avenir économique du Canada continuerait d'être fort sombre.

Les Canadiens comprennent parfaitement ce que ces experts financiers leur disent, à savoir, que le gouvernement, qui est et continue d'être la cause de toutes nos difficultés financières, fait bien peu pour en venir à bout. Ils l'ont bien montré, ces Canadiens moyens aux prises avec de très grandes difficultés financières, dans le dernier sondage Gallup, selon lequel l'appui populaire accordé au gouvernement est à son niveau le plus bas, soit 19 points de pourcentage de moins que le parti progressiste conservateur. Je propose donc, avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement manifeste de l'inquiétude devant la situation qui existe au Canada et de la considération devant le triste sort des Canadiens, en faisant passer leur bien-être avant son désir de s'accrocher au pouvoir, et qu'il déclenche des élections générales ou du moins des élections complémentaires dans trois circonscriptions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

HOMMAGE À L'HÉROÏSME DE RAOUL WALLENBERG—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, au mois de mars 1944, l'Allemagne nazie a partiellement envahi la Hongrie et y a envoyé Adolph Eichmann pour organiser la déportation du dernier groupe important de Juifs sous la domination nazie. Eichmann a rapidement accompli la triste tâche dont on l'avait chargé et qu'il a ensuite fièrement qualifiée d'opération d'une ampleur sans précédent. Quelque 437,000 hommes, femmes et enfants ont été expédiés entre le 14 mai et le 8 juillet, à bord de 148 trains, dans des camps de concentration, d'après un rapport nazi.